

Le Devoir

ISSN 0850-5500
édité par
GMT Pile à l'heure !

NOUVELLE FORMULE-ÉDITION DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021



Sonko-Macky
Bakounine vs Machiavel

Pages 3 & 8

PARRAINAGE

La ruse du 3ème mandat



Page 4

Cheikh Anta Diop : le voyage du Caire...(1974)

Toutes les histoires ne se ressemblent pas, surtout celles qui ont été écrites sur l'Afrique et sur les Africains... Les Africains écrivent de plus en plus sur eux-mêmes et sur l'Afrique mais ils ont eu des prédécesseurs illustres...

Le professeur Cheikh Anta Diop, "l'enfant de Caytu", né dans le Baol, au Sénégal, en 1923, était historien—un éminent historien—mais il a étudié également plusieurs autres sciences exactes et sociales ; l'histoire est une science...

Il est l'auteur, entre autres, de l'œuvre remarquable "Nations nègres et Culture" publiée en 1955 (l'année de ma naissance) et il restera, dans notre histoire et dans l'histoire en général, l'homme qui a défendu la thèse de l'antériorité des civilisations nègres ; l'Afrique est, incontestablement, "le berceau de l'humanité..."

Nous laisserons le soin, comme d'habitude, aux spécialistes venant d'horizons divers de rappeler ce que l'historiographie africaine et l'histoire universelle doivent aux travaux du professeur Cheikh Anta Diop.

Un "grand voyage" du professeur Cheikh Anta Diop mérite, cependant, d'être raconté : le voyage du Caire en 1974...

Je n'étais pas à Dakar, encore moins au Caire, à l'époque où cette histoire s'écrivait. J'étais étudiant à Lyon-Villeurbanne (France) ; c'était l'hiver et je me souviens toujours de mes amis de "là-bas", tous mes amis de "La Doua" et de la ligne de bus N°26...

Grande fut mon émotion en écoutant, un jour à la radio, un Sénégalais connu et respecté, évoquer "le cri" du président Léopold Sédar Senghor au moment où le voyage du Caire—le Colloque du Caire—se décidait et se préparait à Dakar, au Sénégal.

Permettez-moi de citer le président Léopold Sédar Senghor de mémoire (ma mémoire auditive) : " Ne laissez pas partir Cheikh Anta Diop seul,

que les meilleurs l'accompagnent au Caire..."

Ainsi parlait le "poète des bolongs du Sine", le président de la République du Sénégal ; il avait un grand respect pour le professeur Cheikh Anta Diop, malgré tous les sujets qui les opposaient, notamment au plan politique ; cette attitude remarquable et élégante doit être saluée car elle honore l'homme et l'Africain qui avait pu, bien sûr, prendre déjà la mesure des enjeux liés à la tenue du Colloque du Caire en 1974.

J'ai "imaginé" ce voyage et "le raconter" devient un plaisir que je souhaiterais partager avec toutes les lectrices et tous les lecteurs de cette modeste contribution.

1970 : l'UNESCO sollicite le Pr Cheikh Anta Diop et l'invite à devenir membre du Comité scientifique international pour la rédaction de " l'Histoire générale de l'Afrique ".

Le professeur Cheikh Anta Diop accepte mais il pose quelques préalables et parmi ceux-là, l'organisation, par l'UNESCO, d'un Colloque réunissant des chercheurs de réputation internationale.

28 janvier 1974 : le Colloque du Caire s'ouvre sur le thème : "Le peuplement de l'Égypte ancienne et le déchiffrement de l'écriture méroïtique."

Vingt (20) spécialistes prennent part au Colloque au nombre desquels nous pouvons citer :

- le professeur Théophile Obenga de l'Université Marien N'Gouabi à Brazzaville,
- L.Habachi, Oriental Institute, University of Chicago, USA,
- R.Säve-Söderberg, Université d'Uppsala, Suède,
- G.Mokhtar, Direction des Antiquités, Égypte,
- Le professeur J.Devisse, Université Paris VIII,

Cinq (5) observateurs assistent au Colloque et parmi eux nous pouvons citer Papa Amet Diop, journaliste du quotidien "Le Soleil " qui va couvrir l'événement historique.

L'UNESCO a dépêché, au Caire, deux représentants.

Le Colloque du Caire commence le 28 janvier 1974 et se termine le 03 février 1974 : il a duré sept jours mais ces sept jours aussi ont "ébranlé le monde"...

Les communications, lors du Colloque, furent de grande qualité : l'Afrique, réhabilitée, pouvait être fière de cet historien éminent et audacieux, servi dans ses recherches par une formation scientifique des plus solides et par un savoir encyclopédique !



La thèse relative à "l'Afrique berceau de l'humanité" est aujourd'hui largement répandue et acceptée : grâce soient rendues au professeur Cheikh Anta Diop !

J'aurais aimé entendre, de sa famille, de ses proches, de ses amis mais surtout et avant tout, de lui-même, quelques mots décrivant l'atmosphère de ce voyage du Caire en 1974, la préparation du voyage, la liste des documents rassemblés, l'état psychologique dans lequel il se trouvait car le Pr Cheikh Anta Diop savait qu'il partait pour défendre l'Afrique avec "ses armes miraculeuses", son savoir vaste et étendu et il savait qu'il ne perdrait pas cette bataille, une des plus belles, menées au cours de sa carrière.

"Il tenait aussi entre ses mains périssables le destin d'un continent..." pour paraphraser, le ministre de la Culture du général de Gaulle, l'écrivain talentueux et fécond, André Malraux.

Les mots empruntés à l'écrivain André Malraux ont "cinquante ans" car ils furent prononcés le 1er avril 1966 à Dakar, à l'ouverture du Festival mondial des Arts nègres qui a donné, également, toute sa place aux thèses célèbres et solides du professeur Cheikh Anta Diop.

Je suis membre, depuis novembre 2011, des Amitiés internationales André Malraux (AIAM) et je salue mon ami le président Pierre Coureux, président des AIAM.

Lorsque sonne l'heure de la bataille—la dernière—aucun compromis, aucune compromission n'est plus possible : "oser lutter, oser vaincre..."

Le professeur Cheikh Anta Diop, "l'enfant de Caytu", a lutté et il a vaincu, lors du Colloque du Caire en 1974 :

" Je pars, je démontre, et je reviens..." aurait-il pu dire.

Heureuse et lumineuse coïncidence de l'histoire : le professeur Cheikh Anta Diop, homme engagé politiquement, a créé, avec ses nombreux amis et camarades, le 03 février 1976, le Rassemblement national démocratique ; ce jour du 03 février, jour de clôture de la fin du Colloque du Caire en 1974 — la fin d'un long cycle — est un repère historique important pour le grand historien universel que fut le Professeur Cheikh Anta Diop.

C'est aussi curieusement le même jour — 03 février 2016 — qu'un ami poète, "la poésie rythmera toujours l'action..." m'a invité à écrire un texte sur le professeur Cheikh Anta Diop, exercice redoutable s'il en est...

J'ai accepté en lui précisant que je n'étais pas historien mais que raconter le "voyage du Caire" du professeur Cheikh Anta Diop m'enchanterait beaucoup ; j'ai donc pris la plume — électronique — le 05 février 2016, au lendemain d'une date indélébile pour moi et ma famille élargie, le 04 février...

07 mars 1986 : le Sénégal bat l'Égypte, pays organisateur de la Coupe d'Afrique, par 1 but à zéro ; le professeur Cheikh Anta Diop décédé un mois plus tôt, le 07 février 1986, n'a pas eu le temps de suivre cette rencontre, mémorable, qui lui aurait rappelé l'autre grande bataille intellectuelle, le Colloque du Caire en 1974, son Colloque car l'homme véritable du Caire c'est bien lui et, le souvenir du Caire, sera irremplaçable !

J'étais au lycée (1973), avec son fils Jomo Diop, c'était il y a longtemps : je le salue au nom de tous ses amis !

J'étais parmi les femmes et les hommes rassemblés devant le domicile du savant, le professeur Cheikh Anta DIOP, le 07 février 1986, à Fann Résidence, quelques heures après l'annonce de sa disparition ; que la terre de Caytu où il repose lui soit légère...

Je ne sais qui a accueilli le professeur Cheikh Anta DIOP à son retour du Caire en 1974 (à quelle date est-il rentré ?) lui et toute la délégation qui l'accompagnait ; ce grand moment devrait pouvoir être raconté un autre jour ou une autre nuit au Sénégal ou au Caire...(peut-être à Bombay).

Combien j'aurais aimé être présent à l'accueil de ce "savant monumental" car il est des heures où le destin de l'Afrique, de ses filles et de ses fils " se joue et se détermine..."

Je ferai, pour ma part, dimanche 07 février 2016, Inch'Allah, le "voyage de Caytu..."

07 février 1986/ 07 février 2016 : un homme, une thèse, un continent, la terre entière...

A chacun son voyage : Caytu ressemble peut-être—phonétiquement—à Tombouctou...

"Le Sphinx est toujours près des Pyramides" disait l'artiste et premier directeur du Musée du Louvre sous le général Bonaparte, Dominique Vivant Denon.

Toutes les histoires ne se ressemblent pas, surtout celles qui seront écrites par les Africains sur l'histoire des autres peuples et des autres continents, même les continents disparus comme la Lémurie...

Vovo Bombyx
Février 2016

Le Devoir
ISSN 0850-5500
édité par
GMT Pile à l'heure!

Patte d'Oie Builders
Immeuble Thales 3e étage
+221 33 896 76 03

Directeur de publication

Pathé MBODJE

Rédacteur en chef

Mohamed Bachir DIOP

Rédaction

Pathé MBODJE,

Mohamed Bachir DIOP,

Mame Gor NGOM

Charles SENGHOR,

Habib KA

Ndèye Fatou DIONGUE,

Fanny ARDANT

Khadidiatou GUEYE

Sadany SOW

Tidiane SÈNE

Infographiste

Alioune Khalil KANE

Metteur en page

Laay Gooto

Web

medhamo@hotmail.com (Design)

Administration

Tchalys

Nd Fatou DIONGUE

GMT
Pile à l'heure!

LE DEVOIR
nouvelle formule

OUSMANE SONKO ET LE SEXE DES ANGES

Le feu de l'action envoie des éclairs dans la rue

Éculé. Excusez le terme : la première réaction manuscrite a laissé un goût d'inachevé ; il fallait alors redresser par une déclaration publique devant une réplique écrite deux jours avant qui semblait semer plus la confusion ; dimanche, Ousmane Sonko est monté sur les grands chevaux, a accusé gratuitement le pouvoir de vouloir bien exploiter outrancièrement un péché de chair et appeler à un soulèvement populaire : il faut être de mauvais conseil pour adopter cette stratégie avant plaidoiries. Mal droit, emprunté, il a été aussi à l'origine des émeutes inacceptables du lundi au Sénégal et ailleurs lorsqu'il appelle à la révolte contre Macky Sall.

Devant ses épouses, l'émotion s'est manifestée ce dimanche 7 février et il y a eu des trémolos dans la voix ; parce que le fait constant est là : Ousmane Sonko fréquente le salon de massage de la « sweet, sweet Fanta Diallo kissing me

on the burning rocks » qu'il a confondu avec « Home, sweet home », et a été en présence physique avec la plaignante qui l'accuse de l'avoir violé. Ces faits sont constants en Droit : dans une affaire criminelle, ils justifient l'ouverture d'une enquête, surtout si des preuves biologiques sont versées dans le dossier avec la plainte.

Le plaidoyer pro domo de l'incriminé (c'est le cas de le dire) est faible qui crie au complot et appelle à la révolte populaire. Puérile, enfantin comme l'est celui qui apparemment refusé de grandir.

Surveillé comme du lait sur le feu par un pouvoir décidé à le liquider, Sonko devait savoir que tous ses faits et gestes étaient rapportés, disséqués, analysés aux fins d'exploitation : la rencontre avec Sweet Fanta Diallo dans un salon plus lupa-

nar suscite forcément des idées. C'était du pain béni pour un président cherchant un moyen de rebondir, encerclé par la pandémie à la Covid-19 depuis un an et incapable de susciter désormais quelque espoir que ce soit. D'autant plus rejeté qu'il cherche à se maintenir coûte que coûte, au mépris du bon sens et de l'éthique. Autant, ici aussi, comprendre la furie d'une jeunesse sacrifiée, celle qui s'est manifestée bruyamment lundi, et pas seulement qu'au Sénégal.

Supposer un complot venu d'en haut revient cependant à disserter sur le sexe des anges et épiloguer sur un viol en lieu et place des Cours et Tribunaux et des laboratoires ; Sonko lui-même avoue que nul ne peut prouver un viol, renvoyant ainsi explicitement son accusatrice dans les cordes qui semblent l'attacher. Surtout si le pouvoir peine à se faire crédible.

P. MBODJE



Sonko dans une salle de massage, une erreur fatale

Par Charles Thialys SENGHOR,
Desk central,
Le Devoir

Ousmane Sonko est aujourd'hui accusé de viol et de menaces de mort par une masseuse qu'il a trouvée dans son lieu de travail, un salon de massage. Un lieu considéré au Sénégal par une certaine opinion comme un lieu de débauche même si la propriétaire détient un permis d'exploitation.

Soyons clairs. Ousmane Sonko n'est pas accusé de délit de fréquentation de salle de massage. D'autant plus qu'il y est allé pour « soulager des maux dont il souffre depuis longtemps » et qu'il a soigné dans de nombreux

endroits avant d'être référé par son ami dans cette salle de massage où il a trouvé Adjil Sarr qui l'accuse de viol et de menaces de mort. Une accusation que certains trouvent trop grossière. Mais, la constante est que Sonko est un client des lieux. Pour son coût moins onéreux puisque quelque part on lui réclamait deux cent mille francs pour une séance.

Devait-il s'y rendre ? Oui, ont répondre certains de ses inconditionnels. Même s'ils sont en droit de le soutenir, ils doivent avoir une chose en tête : Ousmane Sonko n'est pas n'importe quel citoyen sénégalais. En plus d'être député, il est un leader politique à la peau connue jusque-

là, très lisse, surfant sur les bonnes valeurs qu'il tente d'incarner. Et ces lieux, comme nous l'avons dit plus haut, n'ont pas bonne presse : ce n'est pas pour rien que ceux qui les fréquentent ne s'affichent pas publiquement.

Dans sa première interview accordée au site du groupe Emedia, la propriétaire du salon incriminé soutenait que Ousmane Sonko a toujours voulu passer discrètement.

Quelle est la compétence d'une masseuse, même professionnelle, par rapport à un orthopédiste ? Ces femmes masseuses ne sont pas choisies n'importe comment. Il y a l'aspect commercial et donc de séduction qui

compte dans leur recrutement et leur engagement. La preuve : celle qui l'accuse aujourd'hui est citée aujourd'hui, dans d'autres scandales, dans son passé. Vrai ou faux, ça renseigne sur ces lieux. Même s'il peut y avoir des gens qui travaillent correctement.

Que Ousmane Sonko laisse les lieux connus et appropriés pour le traitement de son mal est une grosse erreur. Quand on occupe certaines responsabilités, de surcroît celles d'opposant radical à un régime auquel on tente de trouver tous les poux pour le déstabiliser, il faut s'attendre à ce que ses moindres failles soient exploitées.

Après avoir débusqué de nombreux scandales du régime en place, comme l'affaire des 94 milliards de Fcfa, les

impôts des députés à l'Assemblée, entre autres, il se devait de savoir qu'il est un homme à « abattre ».

Ousmane Sonko et son camp doivent savoir que ces lieux sont fréquentés par tout le monde dans la pénombre. Toutefois, ils sont « haram » le jour

En tout état de cause, la justice doit pleinement jouer son rôle parce que cette affaire est quand même très grave. S'agit-il d'un complot ourdi par le régime pour neutraliser un adversaire gênant ou alors d'une affaire qui a mal tourné entre Sonko et l'accusatrice. Encore une fois, Ousmane Sonko n'est pas n'importe qui. Il représente une large frange des Sénégalais.

Sonko, pour l'honneur

Obligé aujourd'hui de se battre pour se sortir de ces accusations de viol, Ousmane Sonko aura un autre combat : garder dans l'opinion l'image de cet homme intègre, aux valeurs morales irréprochables. D'autres leaders impliqués dans ces histoires de mœurs tentent difficilement de retrouver leur aura d'antan.

Ousmane Sonko, leader politique et chef de file des Patriotes sénégalais pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité (Pastef), est aujourd'hui accusé de viols répétés et de menaces avec armes. Cette affaire prend une autre tournure depuis son ébruitement en fin de semaine dernière par un journal de la place, en l'occurrence « Les Echos ». Opposant radical au régime du régime en place, Ousmane Sonko accuse nommément le président Macky Sall d'être derrière ce qu'il appelle une cabale pour le neutraliser.

Mais, même en refusant de déférer à la convocation de la section de recherches de la gendarmerie, toutes les conditions sont réunies pour l'y obliger. L'Assemblée nationale semble décidée à lever son immunité parlementaire pour lui redonner son statut de citoyen ordinaire pouvant l'amener à faire face à la justice comme tout Sénégalais lambda.

Aujourd'hui, la question à poser est celle de savoir, quelle que soit l'issue qui adviendra, l'empreinte que va

laisser cette affaire sur la peau, jadis considérée comme « sans tache » du député, candidat malheureux à la dernière élection présidentielle. Qu'advient-il alors ? Laissons le temps au temps. Mais, il ne sera pas le premier à être tombé dans une telle affaire de mœurs.

Bien avant lui, d'autres leaders et responsables politiques ont subi les mêmes affres. En 2012, le leader du Parti des travailleurs et du peuple (PTP), Me El Hadji Diouf, a été accusé

d'agression sexuelle par une jeune femme majeure à Paris. Après une bataille juridique, l'avocat politicien sera condamné par le tribunal correctionnel de Paris à six mois de prison avec sursis pour avoir « agressé sexuellement une jeune femme majeure », à Paris en mars 2012, rapporte le journal français Libération qui a suivi le dossier jusqu'à son terme. Dans les médias sénégalais, El Hadji Diouf avait évoqué un complot de la part du pouvoir d'alors dirigé par Abdoulaye Wade pour nuire à sa bonne réputation, en pleine campagne électorale.

Cette étape difficile n'empêchera celui qui était investi par la liste soutenant Macky Sall d'être réélu député. Aujourd'hui, même s'il continue ses

activités politiques, cette image laissée à Paris lui colle toujours à la peau. L'on se rappelle ce débat à la 7Tv où il s'est emporté quand le patron des cadres de Pastef, Bassirou Diomaye Faye, lui a rappelé cet épisode.

Deux ans avant, le dossier embarrassant de Diombass Diaw, homme politique, avait éclaté. Mame Gor Ngom en parle plus largement en page 8.

Diombass Diaw a complètement « disparu » de la circulation. Aujourd'hui, il mène discrètement sa vie au service du Sénégal. Il est à la tête de la Mission économique de l'ambassade du Sénégal en Pologne.

Thialys SENGHOR

PARRAINAGE

Une ruse discriminatoire pour un 3ème mandat

Le parrainage est une belle initiative à saluer et ne doit pas être supprimé ; cependant, la vérification de la conformité de la signature du parrain et la gestion des cas de doublons sont discriminatoires et tendent le piège d'un troisième mandat.

Au Sénégal, la préparation des élections est toujours source de polémiques entre les différents partis politiques d'une part, les citoyens d'autre part. Puisque le nombre de candidats est élevé à chaque élection, notamment lors de la présidentielle de février 2019, le chef de l'Etat a mis en place un système de parrainage pour limiter ce nombre. Cette initiative était appréciable, mais n'était-elle pas une stratégie pour éliminer le maximum de candidats potentiels ?

En ce moment, toute l'actualité sénégalaise est focalisée sur la tenue des élections locales et le respect du calendrier électoral. Si l'enchevêtrement des dates d'élection se poursuit à ce rythme, en plus de la ruse d'une politique politicienne à long terme, ces facteurs ne cesseront de bafouer les droits civiques de la Nation sénégalaise ; ce qui nous conduira inéluctablement à un 3ème mandat.

De notre correspondant en France

Quant à la faisabilité du parrainage, le Conseil Constitutionnel était chargé de la bienveillance de ce nouveau système invitant chaque candidat à la collecte de parrains. Concrètement, pour être candidat à la présidentielle de février 2019, il fallait être en mesure de réunir le parrainage de 0,8 à 1% du fichier électoral, c'est-à-dire 52.000 à 65.000 personnes, réparties dans au moins 7 régions différentes du pays. Pour des raisons de contrôle, chaque électeur devait décliner l'ensemble de son identité et fournir son numéro de carte d'électeur en sa possession. Le Conseil Constitutionnel s'était confronté à d'énormes difficultés sur deux questions essentielles : la vérification de la conformité de la signature du parrain et la gestion des cas de doublons. Celles-ci parmi tant d'autres avaient suscité l'inquiétude des électeurs et candidats à la candidature sur la transparence du parrainage.

Par conséquent, en tant que citoyen sénégalais, j'avais apporté ma contribution par la conception d'un logiciel de gestion transparente et efficace afin de pouvoir apaiser le climat électoral. Mon exposé au Conseil Constitutionnel sur la présentation du logiciel s'inscrivait dans une suite logique de collaboration fructueuse pour mener à bien ce parrainage, même si ma

proposition avait finalement été rejetée par le Conseil Constitutionnel.

Dans l'arène politique traversée par un vent du désert, une confusion s'installa à travers l'interprétabilité des textes régissant le parrainage. Ce fut une occasion pour moi de réfléchir rigoureusement sur l'applicabilité de chacun des points suivants :

- Vérification de la conformité d'une signature : il est à noter que 'conforme' ne signifie pas 'identique'. Jusqu'à ce jour, il n'existe aucun logiciel dans ce monde qui permet de vérifier la conformité de 2 signatures d'une même personne. Une solution alternative serait d'effectuer une comparaison à l'œil nu. Avec au plus 65.000 signatures par candidat, cette procédure devient trop complexe et coûteuse en temps de traitement. L'applicabilité de la signature reste donc un point bloquant ; d'où la nécessité de supprimer du parrainage la question des signatures.

- La gestion des doublons : Si l'électeur E est présent dans plusieurs listes d'un candidat C, alors il est qualifié de 'doublon interne'. Si l'électeur E octroie son parrainage aux candidats C1 et C2, alors il devient un 'doublon externe' pour C1 ou C2. Une fois le parrainage de l'électeur E validé pour un candidat, mon logiciel rejette automatiquement ses autres tentatives et lui asso-

cié un compteur mesurant ainsi son niveau de fraude par le cumul des tentatives.

- Le nombre de chances d'échapper aux doublons est une fonction décroissante de l'ordre de passage pour le dépôt des fiches ou clés usb : plus le candidat tarde à déposer ses fiches au Conseil constitutionnel, plus il est pénalisé par les doublons. Pour pallier cet effet discriminatoire, j'avais donc proposé un système de traitement rotatif qui consiste à traiter de façon circulaire et pour chaque candidat, indépendamment de l'ordre de dépôt des fiches, un nombre fixé de parrains, 5.000 par exemple, jusqu'à recouvrir la totalité de ses fiches. Cela aurait permis une uniformisation des doublons sur l'ensemble des candidats et évité en conséquence les tensions le jour du dépôt des fiches.

- Priorité selon l'ordre des dépôts : Si A parraine X en premier et que Y qui soit parrainé après par A dépose ses fiches avant X, alors serait-il juste que l'on accepte le parrainage de Y et rejette celui de X ? A ce stade, il est important de rappeler que les textes de lois n'ont pas eu le consentement de tous les citoyens sénégalais et doivent reposer sur le bon sens.

- Identification unique du parrain : pour le contrôle et la validation des listes de parrains d'un candidat, il est pertinent et suffisant d'identifier de façon unique un parrain par les attributs suivants : Nom, Prénom, Numéro d'Identification Nationale (NIN) et Numéro d'Identification Electeur (NIE). Pour un parrain déjà traité, on lui associe les informations suivantes : date et heure de traitement, statut (validé, rejeté), commentaires (doublon interne/externe, identité non conforme, etc.), candidat choisi (masqué par secret du vote).

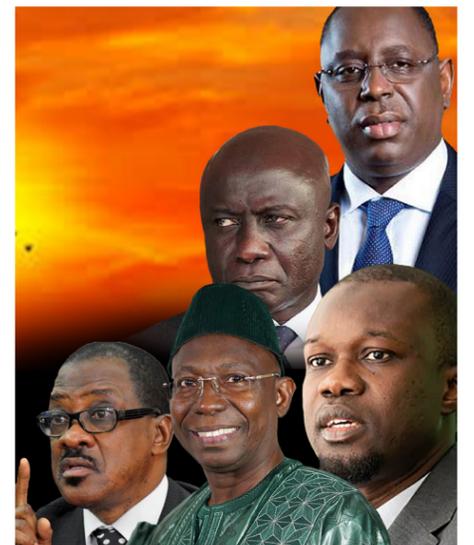
- PV : à l'issue du traitement de l'ensemble des fiches d'un candidat, un PV lui est remis avec les détails suivants : département du candidat, nom du candidat, représentant du candidat

lors du traitement, date et heure de traitement, nombre total de parrains, nombre total de parrains rejetés, nombre de doublons, nombre de parrains erronés (identité non conforme), nombre de parrains acceptés, statut de validation du parrainage.

- Temps de traitement : les tests réalisés ont révélé que 10.000 parrains sont traités en moins de 5 minutes.

Le parrainage est une belle initiative à saluer et ne doit pas être supprimé. Le logiciel conçu pour la présidentielle de 2019 est toujours exploitable pour le bon déroulement des prochaines élections locales et législatives. Toutes les informations détaillées du logiciel garantissent une transparence du processus. Une meilleure maîtrise des litiges éventuels pouvant opposer certains candidats assure une stabilité politique du pays. Pour plus de transparence lors des élections à venir, nous pouvons dès maintenant anticiper sur le parrainage avec des modalités faisant l'unanimité au sein des candidats. Le logiciel est déjà prêt et je reste à la disposition de l'Etat du Sénégal.

Séga Fall MBODJI,
Lille



Lecture expliquée

C'est un pays de magouille : j'avais bien mis en garde le Conseil constitutionnel sur les tensions vécues lors de la présidentielle.

Séga Fall Mbodji ne décolère toujours pas, plus d'un an après. Parce que son offre n'avait pas été retenue ? Voici ce qu'il pense aujourd'hui.

Pendant la présidentielle, j'avais présenté au Conseil constitutionnel un logiciel pour le parrainage

Résultat ?

Ils ont préféré utiliser leur propre outil. Et je leur avais bien signalé les tensions que cela allait créer. Actuellement, j'ai adapté le logiciel pour les locales : 10.000 parrains sont traités en moins de 5 minutes. À ce jour, il n'y a aucun logiciel dans le monde qui permette de comparer 2 signatures. Donc je vais détailler les fonctionnalités de mon logiciel, en mettant bien en évidence les attributs qu'on peut utiliser comme clé primaire afin d'identifier de façon unique un parrain.

C'est en quelque sorte un ciblage des éléments essentiels devant figurer dans le fichier électoral.

On peut aussi explorer cette piste, aujourd'hui que l'on parle d'élection pour 2021, même sans parrainage. Il suffit juste d'une piqûre de rappel. Il faudrait peut-être développer cet aspect : quelles sont les craintes et quel résultat constaté ?

Comme tout le monde savait que ce parrainage allait mal finir, je pense qu'il n'est pas nécessaire de développer ce point. On a tous vu les dégâts 😞.

Quelles précautions avais-tu envisagé qui se sont vérifiées ou pas ? Le posteriori ne saurait chasser l'a priori ; sinon il n'y aurait plus de science ou de maths.

J'avais insisté sur la priorité de traitement des fiches : premier arrivé, premier servi, c'est injuste. Qu'on allait inévitablement voir des bagarres le jour du dépôt. D'où ma proposition du système rotatif.

L'injustice est voulue, surtout dans les doublons, internes ou externes : quand X signe pour Y pour ensuite aller volontairement signer pour Z, pourquoi sanctionner Y ?

Un citoyen dans le besoin n'hésiterait pas à parrainer tous les candidats en échange de quelques billets de banque. Ou des représentants de candidats qui vendent les mêmes fiches de son candidat ; ces scénarii doivent être pris en compte. Le système rotatif va uniformiser les dou-

blons, ce qui fait que chaque candidat aura la même chance de tomber sur un mauvais parrain

Le FIFO (First In, First Out-premier arrivé, premier servi) ne marche pas car le 1er qui dépose ses fiches est impacté par les doublons internes uniquement. Les candidats qui suivent sont exposés aux doublons internes et externes.

L'originalité aurait consisté à rechercher l'équité en déterminant l'antériorité et non le constat de doublons, surtout dans une société sans nom où l'homonymie détermine la pauvreté linguistique relayée par la religion qui impose des noms.

Merci bien, l'équité. Voilà, mais malheureusement ils ne veulent pas se passer de leurs textes discriminatoires. Il faut le souligner : l'homonymie n'a pas trop d'impact car pour identifier un parrain de façon unique, il suffit de concaténer (1) Nom&Prénom&Num ID&Num électeur.

S'il a 2 NIN ?

Je vois. Dans ce cas, c'est le fichier électoral qui peut apporter une précision, quel NIN y figure.

(1) : Informatique- Sens 1-Du latin «cum» (ensemble) et «catena» (chaîne), «concaténer» est l'action de relier deux chaînes informatiques pour en créer une nouvelle. Google.

Qui êtes-vous, Séga Fall Mbodji ?

Jeune sénégalais de 33 ans, résidant à Paris. Doublement diplômé de l'université Lille 1, avec un Master 2 en Ingénierie statistique et numérique, puis un autre Master 2 en Mathématique du risque, actuariat et aide à la décision, Séga Fall Mbodji a plus de 5 ans d'expériences : d'abord en tant que statisticien (CNRS, CARGILL, IAU-IdF), ensuite comme professeur de Mathématiques aux collèges et lycées (Académie de Versailles) et actuellement consultant MOA ALM-trésor/DFIN à la CDC Paris.

Il est auteur, entre autres, d'une étude originale sur les nombres premiers, un mystère dans l'univers des Mathématiques : conjectures, répartition inconnue, formules complexes pour produire des listes finies, etc. Le document présente un théorème caractérisant les nombres entiers impairs non premiers et la déduction d'un algorithme permettant de vérifier qu'un nombre est premier sans connaître les nombres premiers qui lui sont inférieurs.

Ces résultats pourraient être très utiles : trois professeurs de mathématiques l'ont déjà lu et ont avoué ne les avoir n'ont jamais rencontrés à ce jour.

MBODJI Séga Fall

104 rue Jean Zay Appartement 127 59000, Lille-FRANCE
Port. : +33650547275 segafall.mbodji@gmail.com

PASTEF

À la croisée des chemins

Si Ousmane Sonko sort indemne de ce traquenard, il pourra bien se refaire une santé politique et se positionner comme l'adversaire incontestable et incontesté de Macky Sall qui tient toujours à forcer pour sa 3ème candidature. Mais l'informel avec la masseuse demande des questions sur l'avenir de sa formation qui n'a pas su gérer son président : Pastef est en jeu avec Adjii Sarr.

Par Habib KA,

Bureau régional Matam

Thilogne-Avec la plainte de la dame Adjii Sarr contre Ousmane Sonko pour viols répétés avec menaces par deux armes à feu, les Sénégalais risquent d'assister à un procès inédit, bidon, si procès il y a : il risque de s'y produire un renversement des rôles où l'accusatrice devient l'accusée et l'accusé l'accusateur. La victime des viols répétés devient la coupable, le braqueur des armes à feu, la victime.

Adjii Sarr est loin de cerner qu'elle était au milieu d'un grand scandale au cœur de la République et la gravité de son cas, c'est de se retrouver assise entre deux feux dans le mortal combat que se livrent deux adversaires politiques irréductibles : l'Alliance pour la République (APR) et le Pastef/les Patriotes qui ne se font aucune concession, aucune retenue dans ce duel à mort. Pauvre masseuse de circonstance, victime des combats des hommes pour la préservation ou la conquête du pouvoir.

La confrontation Ousmane Sonko-Adjii Sarr réserve plein de surprises aux Sénégalais si jamais la masseuse

ne quitte pas le territoire national et qu'elle se présente devant la barre. Elle devra apporter ses preuves à charge pour fortifier ses allégations, faute de quoi elle peut être condamnée pour fausses accusations, calomnies, etc. . . .

Ousmane Sonko, s'il sort encore indemne de ce traquenard, pourra bien se refaire une santé politique et se positionner comme l'adversaire incontestable et incontesté de Macky Sall qui tient toujours à forcer pour sa 3ème candidature : il reste de fait le chef de l'opposition, puisque le Parti démocratique sénégalais (PDS) peine encore à sortir de sa retraite.

Cette jeune femme, instable dans sa vie sociale, professionnelle, seule, indexée du doigt par toute une population, risque d'être abandonnée par tous et finir par sombrer. Et puis la pauvre, on entend plus parler d'elle depuis sa plainte déposée à la section de recherche de la gendarmerie de Colobane. Selon PressAfrik en ligne, aucune information ne filtre sur la plaignante. «Sa vie sur les réseaux sociaux, son quartier, ses amis, subitement tout est introuvable». D'après ce journal en ligne, ses comptes what-

sApp, Facebook, Instagram ont tous été désactivés il y a quelques jours».

Certainement comme Penda Bâ l'insulteuse exilée, Adjii Sarr est en train de se préparer pour entrer dans la clandestinité puis disparaître : aux dernières nouvelles, certainement des fake news, l'héroïne du Sonkogate aurait quitté le pays.

Ousmane Sonko a prêté flanc à l'adversaire, quoi que puissent expliquer ses partenaires, pour n'avoir pas pris la pleine mesure des responsabilités liées à la fonction de président d'un parti comme le Pastef, supposé être l'état-major de combat idéal pour la conquête du pouvoir politique pour la réalisation, du programme national révolutionnaire, cher au président Mamadou Dia, au Pr Cheikh Anta Diop, etc. . . .

On ne peut pas avoir la dimension d'un président de la République et continuer de fonctionner en style informel. Sonko ne s'appartient plus, il est Pastef, au service du peuple sénégalais. Il ne doit pas se déplacer incongnito, fréquenter un endroit qui n'a pas auparavant été visité et contrôlé

par ses services de sécurité. Père Wade est allé jusqu'à lui souligner de prendre garde de sa vie, un empoisonnement est vite arrivé si on prend sa sécurité à la légère.

Si la sécurité du président Sonko était drivée à l'interne, certainement ses adversaires n'auraient pas trouvé une faille dans son système sécuritaire pour l'importuner à partir de là.

C'est une obligation majeure de sécuriser le président du parti pour en même temps sécuriser le parti des infiltrations, de la mouchardise, des agents doubles, des taupes.

L'antenne du Japon a annoncé prendre en charge les soins du président pour un an, c'est une ambition à la hauteur du devoir politique.



COUPLAGE DES ELECTIONS LOCALES ET LEGISLATIVES EN 2022. PRÉSIDENTIELLE EN 2024.

Les incertitudes du calendrier électoral du chef de l'État Macky Sall

Nous reproduisons ici des parties de notre contribution dans Le Devoir du lundi 31 novembre 2021 titré : **Couplage des Municipales et des Législatives : Primaire pour une Présidentielle** et soulignons «que le couplage des Municipales et Législatives en 2022, c'est déjà programmé depuis et tenu en secret». Et nous ajoutons : «L'option des délégations spéciales n'étant pas dans l'escarcelle des propositions des partis du camp de l'opposition ou supposés tels, la solution serait alors d'accepter le fait du Prince qui, lui, y ira lentement de son train de sénateur vers un couplage des municipales et des législatives en 2022, programmé depuis et tenu en secret», et continuons : «De la bousculade des politiciens aux portillons du palais de la République se dessinent progressivement les contours d'un nouveau camp présidentiel, élargi à tous les vents. Il ne restera au président Macky Sall, maître d'œuvre de ce travail d'orfèvre, que de jouer sur le temps pour beaucoup huiler une machine électorale à même de gagner toutes les élections, Dakar principalement. Une fois fin prête, fixer avec son staff électoral la date voulue ».

De notre correspondant à Matam

A quelques variantes près, la même situation se déroule devant nos yeux.

Comme par pure coïncidence, ils sortent du bois pour s'affairer à parler à l'opinion de couplage : Ismaila Madior Fall à l'émission «Opinion» de Walf Fadjr, Seydou Diouf au Jury du Dimanche (JDD) 31 janvier 2021 de Mamoudou Ibra Kane. Ils ont pris à tout hasard les devants pour annoncer l'irréversibilité du couplage des prochains scrutins.

Chargés de missions, ils se sont bien acquittés de leur job, le message reçu 5 sur 5. Au « Devoir », nous ne sommes nullement surpris d'une telle volonté des autorités, puisque nous l'avions annoncé.

Sur Ismaila Madior Fall, célèbre pour ce qu'il est, passe encore ; nous, nous regarderons un peu sur un nouveau cas de virus : Seydou Diouf, tout aussi renommé être sous la main du maître, ce «visage masqué» qui prêche la tenue des Locales en 2022, le couplage des Législatives et de la Présidentielle en 2024.

Secrétaire général du Parti pour le Progrès et la Citoyenneté (PPC) de feu Mbaye Jacques Diop, membre du Parti démocratique sénégalais (PDS), puis de l'Alliance pour la République (APR), conseiller à la présidence, puis président de la commission des Lois, Seydou Diouf est l'homme à tout faire du maître, qui prenait toutes les dispositions nécessaires pour que toutes les lois passent comme lettre à la poste : examen de la demande de

levée de l'immunité parlementaire du maire Khalifa Ababacar Sall, loi sur le parrainage, projet de loi supprimant le poste de Premier ministre et tutti quanti crocs en jambes. Ismaila Madior Fall d'enfaner son public avec : «Le souhait de Macky Sall est de tenir les élections locales en 2021» et d'égrener des «si» et des «il faut» interminables.

Si on audite le fichier électoral, si l'on fait l'évaluation du processus, il faut ouvrir une période de révision exceptionnelle des listes électorales, il faut intégrer les nouveaux inscrits pour laisser entendre qu'il faut souhaiter que tout ça ne nous fasse pas sortir de 2021».

Tout ceci pour faire porter au peuple du Dialogue national toute la



responsabilité des multiples prorogations du mandat des maires et par ricochet celles des députés et du président de la République même.

Aujourd'hui, deux moutures sont proposées aux Sénégalais : tenir les Municipales et Départementales couplées en 2002 ou les Municipales en 2021 les Législatives et la Présidentielle en 2024. Et l'Exécutif, le moment venu, dictera sa préférence. Ainsi sera-t-il aussi longtemps que l'opposition ne sera pas.

Les sorties du ministre conseiller spécial du président de la République et du député Seydou Diouf font loi pour donner un visage au calendrier électoral, faisant fi du bla-bla-bla créé autour d'un Dialogue politique auquel seuls continuent encore de croire des attentistes désorientés.

L'Exécutif a déjà reçu du peuple des acteurs du Dialogue politique son blanc-seing pour piloter le calendrier électoral à sa guise alors, zut !

Habib KA,
Thilogne

L'EMPLOI DES JEUNES, UN PROBLÈME TOUJOURS DANS LES TIROIRS

La solution se trouve-t-elle dans la botte de foin ?

Au Sénégal, on a un problème par rapport à l'insertion parce que dès le départ il y a un pilotage aveugle

Papa Amadou Mbodj, président de l'office des petites entreprises émergentes du Sénégal, est persuadé que si la création de l'emploi des jeunes est sénégalisée, la persistance de certains problèmes s'estomperont. La volonté politique ne suffit pas, il faut (...)

Entretien dirigé par
Chérifa Sadany Ibou Daba Sow

Pourquoi est-il difficile de régler le problème de l'insertion des jeunes ?

Amadou Mbodj : Au Sénégal, les jeunes ne sont pas bien adaptés aux réalités sociales économiques aujourd'hui, bien qu'ils aient des écoles de formation ; mais est-ce que c'est la demande ? Je pense il y a un problème de communication et un problème d'accès aux formations adaptées aux demandes.

Quelle est la responsabilité des jeunes sur le problème de l'emploi ?

Amadou Mbodj : La responsabilité des jeunes par rapport à l'emploi ? A vrai dire, les jeunes sont perdus et ils ne savent pas où se mettre. Avant l'emploi, il y'a la formation mais avec un mauvais choix des formations par rapport à la demande, la responsabilité par rapport à l'emploi reste mitigée. Aussi, il y a toujours des problèmes parce que c'est simple : l'Etat n'a pas sénégalisé l'emploi des jeunes, leur insertion pose problème ; d'abord où les insérer, dans quels lieux ?

L'Etat doit localiser les lieux d'insertion, créer des métiers autour de ces lieux pour créer de l'emploi adapté à ce secteur mais je pense qu'au Sénégal, on a un problème par rapport à l'insertion parce que dès le départ il y a un pilotage aveugle.

Pilotage aveugle ? Que voulez-vous dire par là ?

Amadou Mbodj : Pilotage aveugle ? Ils ne savent par où commencer : l'emploi des jeunes, c'est la formation, la création d'entreprises et le finance-

ment. Ce sont ces trois facteurs qu'on doit proposer.

La formation est pourtant accessible ; est-ce que le problème n'est pas ailleurs ?

Amadou Mbodj : Les secteurs de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé sont les secteurs qui peuvent créer des emplois. Je vous donne un exemple : quand, dans un pays, on n'arrive plus à devenir au Sénégal premier pays exportateur de gombo, de tomate etc.... Exemple : on prend des terres, on prend des salariés en partenariat et les jeunes auront tous les avantages comme les autres fonctionnaires ; on pourra créer plusieurs emplois. Il faut motiver les jeunes. Pour la formation des jeunes, il faut essayer de la rendre communautaire : dans chaque commune, on doit mettre une école de formation.

Sont-ils, les jeunes, suffisamment préparés à la formation avant leur entrée dans le milieu professionnel ?

Amadou Mbodj : D'abord, il faut changer le programme : il faudra mettre dans le programme des écoles les cours des métiers à partir de Cm2 ; c'est le fondement de la réussite aujourd'hui ; si sur les demandes il n'y a assez de formations, cela va être un échec.

Est-il nécessaire de revisiter la formation des jeunes dans la manière de confronter le monde du travail ?

Amadou Mbodj : La formation pose problème mais d'abord quelles sont les demandes ? Aujourd'hui, il faut changer la méthode de la formation : on ne peut pas changer la procédure

si on ne change pas les demandes sociales, tous les marchés que l'Etat doit faire ; le développement, c'est d'abord local, communautaire. Cela doit sortir de la base ; mais le problème, c'est que les solutions viennent d'en haut et descendent alors que les solutions doivent monter de la base pour partir en haut. D'abord, la formation doit changer pour créer des emplois en se focalisant sur les demandes quotidiennes des Sénégalais.

Etes-vous d'accord que le problème de l'emploi est un enjeu de sécurité nationale ?

Amadou Mbodj : Le problème de l'emploi, c'est un problème crucial car, au Sénégal, nous avons un problème de revenus. Je pense aux agressions, l'émigration clandestine, etc. Tous ces problèmes-là sont causés parce qu'il y a un problème d'emplois donc la sécurité est menacée de l'intérieur ; c'est pour cela qu'on doit organiser des assises dans ces métiers mais pas comme les autres assises. Les assises de l'emploi doivent être d'abord locales, de la commune.

Que faut-il pour solutionner le problème de l'insertion afin d'avoir une véritable politique d'emploi ?

Amadou Mbodj : Une politique, c'est une vision. Un Etat qui n'a pas une politique d'emploi aura autant de problèmes ; c'est pour cela qu'il faut d'abord analyser au Sénégal les deux secteurs : ceux des riches et des pauvres. Ces secteurs qui sont les zones intermédiaires doivent être gérés par les Pme-Pmi et TPE (toute petite entreprise) ; aujourd'hui, il faut aider à subventionner les Pme-Pmi et TPE pour la création d'emplois



d'abord, essayer de les aider par rapport au fisc. La création d'entreprise doit être gratuite et faciliter le financement des jeunes ; les financements ne doivent pas être politiques, et aussi faciliter la formation, arrêter la communication institutionnelle et de descendre sur le terrain parler avec la grande masse.

Comment analysez-vous la procédure de recrutements et aussi la quête de l'emploi ?

Amadou Mbodj : La procédure de recrutement est obsolète depuis l'Indépendance ; il faut donc faire la promotion de l'emploi des jeunes. Je n'aime pas le mot insertion. J'aimerais qu'on leur permette à ces jeunes de se lancer dans la création de leurs propres emplois.

Beaucoup de jeunes ne savent pas se comporter en entretien et surtout

ne savent pas gérer leur emploi. Qu'est-ce qui l'explique aussi ?

Amadou Mbodj : Les jeunes ne savent pas se comporter parce que, pour eux, après la formation c'est le boulot, même avant le stage. Vous devez bien faire l'entretien, donc il doit faire partie de la formation pour mieux préparer l'étudiant. Aussi, la gestion de l'emploi c'est par rapport à l'éducation de l'enfant et aussi à la responsabilité de l'étudiant.

Sur qui tirez-vous la grande faute entre l'Etat, les formateurs et les jeunes ?

Amadou Mbodj : La faute est partagée mais l'Etat est grand responsable. La volonté politique seule ne suffit pas, il faut que les autorités tropicalisent l'employabilité pour éviter un échec dans le domaine de l'emploi des jeunes.

TRAVAIL À RISQUE

Les dangers de la passion

Chaque être humain est passionné par un métier de ses rêves. Et ce rêve nourri par l'ambition se concrétise le plus souvent par tous les moyens. C'est une sorte de passion qui guide à l'aveuglette, sans tenir compte des enjeux que cela impliquerait.

Beaucoup de métiers de nos rêves renferment de dangers. Ces dangers sont de loin les éléments qui ébranlent le rêve d'exercer un tel métier. Âgé de 29 ans, cet homme de l'Armée se couvre de l'anonymat. Soldat du rang, il a toujours nourri l'ambition de devenir un colonel de l'Armée sénégalaise. Et ce, malgré les circonstances qui se présenteront. Être militaire rime avec courage, patriotisme et fidélité, d'après l'homme de l'Armée : «J'ai choisi de servir mon pays quoi qu'il advienne. Mon amour pour l'armée ne s'estompe pas avec les probables dangers qui nous guettent dans les champs de guerre. Pour moi, ces dangers ne le sont que de nom. C'est plutôt une fierté d'y faire face» avance-t-il. Les militaires sont confrontés à de nombreux dangers. Ils sont appelés à se battre avec l'ennemi, quitte à y laisser leur vie. Ils sont aussi susceptibles d'être prisonniers de l'ennemi, d'être mutilés ou bombardés. Mais rien de cela n'affecte notre interlocuteur qui soutient : « C'est la particularité d'être

militaire de sacrifier sa vie pour celles des populations de notre Nation. Ces dangers font partie de nous et on s'y conforme».

Un autre métier nous révèle que le danger est présent presque dans tous les domaines d'exercice. Le journalisme. C'est un travail de transmission et de diffusion d'informations vérifiées et vérifiables. Le travail du journaliste nécessite une bonne collecte pour un traitement équitable de l'information. Parfois, le problème de source fiable conduit à une diffusion de fausses nouvelles. La diffamation est aussi un autre danger qui peut être sanctionné pour le code pénal. Ces délits sont punis par la loi sénégalaise et peuvent aboutir à un emprisonnement ou une amende de la part de la rédaction à laquelle le journaliste évolue.

Sur le terrain, le journaliste court un autre danger. Lors des manifestations, les journalistes sont souvent victimes d'agressions et violence. Si

ce n'est le gaz lacrymogène, c'est la confiscation de matériels de reportage par les forces de l'ordre.

Tous les dangers ne sont pas visibles. Ceux dont le personnel sanitaire court le risque sont silencieux. C'est en cette période de pandémie que les agents sanitaires se sont rendu compte davantage qu'ils sont en danger permanent. Toujours prêt à servir, aider, soigner et faire guérir, le personnel de santé est confronté à un danger très présent, celui d'évoluer dans un milieu où les porteurs de maladies circulent quotidiennement. Combien d'agents sanitaires ont chopé le coronavirus dans leur structure sanitaire au Sénégal ? Et cela ne courage pas les autres qui combinent accueil chaleureux et traitement des maladies.

Ceux qui sont dans le domaine du bâtiment ne sont pas exclus du lot des travailleurs en danger. Ces derniers sont souvent victimes d'accidents de travail avec d'énormes risques.



Il n'y a pas de métier sans danger, du moins la majorité comporte des risques. C'est le niveau qui diffère. Mais quoi qu'il soit, ce ne sont pas ces aléas qui découragent ces passionnés. Ils s'y lancent à leurs risques et

péril. C'est la raison pour laquelle les sapeurs pompiers, autrement appelés les soldats du feu, se sont trouvés comme slogan «sauver ou périr».

Khadidiatou GUÏÈ Fall

ANTON WILHELM AMO (1703-1753)

Premier Africain noir qui obtient un doctorat dans une université européenne

Il fut pourtant un esclave

« offert » à un duc allemand !

La vie et l'œuvre de ce philosophe Ghanéen est méconnue de beaucoup d'Africains. Mais en Allemagne, une université lui a construit une statue et un prix « Anton Wilhelm Amo » est remis chaque année, depuis 1994 aux étudiants étrangers les plus brillants par l'université Martin Luther de Halle-Wittenberg.

Par Mohamed Bachir DIOP

Anton Wilhelm Amo est né au Ghana. On situe sa date de naissance vers 1703, mais peut-être est-il né bien avant cette date. Car c'est en 1707 qu'il a été capturé par des esclavagistes de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales dans une région du Ghana colonisée à l'époque par l'État de Brandebourg-Prusse, appelée Groß Friedrichsburg, et est offert en cadeau à Anton Ulrich, duc de Brunswick-Wolfenbüttel. On suppose qu'il n'a pu être capturé à l'âge de quatre ans seulement, ce qui soulève des doutes sur sa date de naissance officielle.

Quoi qu'il en soit, il a été baptisé le 29 juillet 1707 ; il est ainsi mentionné pour la première fois dans les registres de la Chapelle de Brunswick-Wolfenbüttel, sous le nom d'Anton Wilhelm, pour ses deux parrains, le duc Anton Ulrich et son fils August Wilhelm de Brunswick-Wolfenbüttel.

Dans cette famille de l'aristocratie prussienne, Anton reçoit une solide éducation. Les historiens ont consulté les registres financiers du château de Brunswick-Wolfenbüttel qui font état de deux dons au nom d'Amo aux années 1716/1717 et 1719/1721 pour financer ses études.

En 1727, Amo est inscrit au Collège de Philosophie et de Sciences Humaines à l'université de Halle où il obtient une licence en droit en 1729, après un mémoire sur les droits des Noirs en Europe, intitulé *De Jure Maurorum in Europa* (Du droit des Maures en Europe). Une année plus tard, le 2 septembre 1730, il rejoint l'Université de Wittenberg où il poursuit ses études en médecine. Le 17 avril 1734, il soutient sa thèse intitulée « *De Humanae mentis apatheia* » (De l'Apathie de l'âme humaine). Il devient alors le premier africain noir à être docteur en lettres et philosophie dans une université européenne. Il est nommé professeur à l'université de Halle en 1736. C'est là qu'en 1738 il publie son deuxième ouvrage, le « *Traité sur l'art de philosopher de manière simple et précise* ». Et, en 1740 il reçoit une chaire de philosophie à l'Université d'Iéna où il enseigne la philosophie jusqu'en 1747. Puis, sans doute pour éviter le contexte raciste de l'époque où les préjugés sur les noirs restaient encore tenaces, il décide de retourner au Ghana en 1751.

Naturellement, du fait de ses origines, la philosophie d'Amo a été largement occultée. Néanmoins, celui-ci est mentionné par différents auteurs dans le but de prouver la valeur potentielle des Noirs, dans une époque où les préjugés racistes sont nombreux. En 1787, dans « *Von den Negern* » (Des Nègres), Johann Friedrich Blumenbach, biologiste de renom, cite le nom d'Amo parmi d'autres Africains pour prouver l'égalité intellectuelle entre Africains et Européens. En 1808, l'abbé Grégoire, dans son ouvrage intitulé « *De la littérature des Nègres* », présente des « *Notices de Nègres et de Mulâtres distingués par leurs talents et leurs ouvrages* ». Dans cet ouvrage il accorde quatre pages à la vie et à l'œuvre d'Amo, et déclare que « *l'Université de Wittenberg n'avait pas, sur la différence de couleurs, les préjugés absurdes de tant d'hommes qui se prétendent éclairés* ».

Au XXe siècle, Anton Amo a surtout passionné quelques auteurs par son parcours atypique. En 1916 et en 1918, un bibliothécaire du nom de Wolfram Suchier consacre deux biographies à la vie d'Amo, soulignant son caractère exceptionnel. C'est cette même exceptionnalité de voir des Africains qui expliquerait, selon Suchier, la reconnaissance de ses pairs pour la philosophie d'Amo. En 1946, dans un contexte international encore largement inégalitaire, Beatrice Fleming et Marion Pryde publient « *Distinguished Negroes Abroad* » (Noirs éminents à l'étranger), où la vie d'Amo est décrite. En 1957, dans son autobiographie, Kwame Nkrumah, président du Ghana, rappelle qu'il a éprouvé un grand intérêt pour cette personnalité africaine de premier plan dont l'œuvre était jusque-là ignorée.

La figure d'Amo a été également instrumentalisée par le régime communiste de la République démocratique allemande. L'université de Halle, située en Allemagne de l'Est, s'est enorgueillie d'avoir accueilli un des premiers étudiants noirs en Europe. Elle cherchait ainsi à prouver l'existence d'une alliance historique entre les pays socialistes et les pays africains. Dans ce contexte, l'université a dressé une statue d'Anton Wilhelm Amo. Burchard Brentjes, en 1976, dans « *Anton Wilhelm Amo – Der schwarze Philosoph in Halle* » (Anton Wilhelm Amo – Le Philosophe noir à Halle), présente Amo comme un contre-exemple de l'histoire de la colonisation.

Si la figure d'Amo a été largement utilisée pour défendre les droits des Noirs ou revendiquer leur égalité intellectuelle, son œuvre a rarement été prise en compte comme pilier des « *Aufklärung* ». Anton Amo est ainsi largement emblématique, mais sa philosophie est peu connue et peu discutée. C'est dans une perspective symbolique que, depuis 1994, l'université Martin Luther de Halle-Wittenberg remet un prix « Anton Wilhelm Amo » destiné aux étudiants étrangers.

Au Ghana, Anton Amo s'est paradoxalement reconverti dans... l'orfèvrerie, ce qui confirme que c'était un personnage atypique, touche-à-tout et curieux de tout. C'est là qu'il mourra en 1753.

Une rue à Berlin



ADJI SARR, CELLE PAR QUI ARRIVENT LES MALHEURS DE LA RÉPUBLIQUE Elle veut casser des reins

Thilogne-Elle ne comprenait pas qu'au jeu où elle se prêtait, elle serait au cœur d'un scandale de la République qui allait fondamentalement créer une césure de la classe politique, une ligne de démarcation étanche entre le pouvoir et une opposition qui, pour survivre, est obligée de radicaliser sa lutte contre le pouvoir en place, la conquête de celui-ci, et même annihiler toute crédibilité au Dialogue national, politique en cours.

Par Habib KÂ,

Bureau régional de Matam

Était-ce vraiment opportun pour le régime du président Macky Sall, dans ce contexte de lutte contre la pandémie de la Covid-19, d'un Dialogue national en cours, invitant à l'apaisement du climat social, à la transhumance de certains partis et mouvements, aux prorogations automatiques des mandats des élus, à l'inexistence d'un calendrier électoral rigoureux, était-ce opportun donc de choisir un affrontement ouvert avec l'opposition, notamment le Pastef supposé être sa branche la plus radicale ?

Adji Sarr qui fait le buzz a eu la surprise de sa vie, celle d'envelopper Ousmane Sonko, son discret patient VIP, dans de sales draps de massage et laissant son employeuse s'empêtrer dans des poursuites judiciaires pour faits de proxénétisme et autres motifs

qui risquent de la voir se faire retirer sa licence d'exploitation et l'interdiction de pratiquer le métier.

Adji Sarr, victime de violences sexuelles répétées et de menaces de mort avec armes à feu, a porté plainte pour disparaître de la circulation, laissant toutes les sphères de la société sénégalaise dans l'émoi.

La masseuse très spéciale, au lieu de sauver le leader Ousmane Sonko des douleurs de dos, s'est plutôt résolue de briser l'élan des Patriotes, de casser les reins du Pastef.

Cette jeune femme de 21 ans, payée mensuellement 40.000 francs selon le saint Cheikh de Yérim Post, ne pouvait s'imaginer la gravité de sa position, celle d'être entre deux feux dans le mortal combat que se livrent deux adversaires irréductibles : l'Alliance pour la République (APR) et le Pastef/Les Patriotes.

Ironie de l'histoire, on ne connaît rien d'elle, sauf les déclarations relayées par le directeur du journal les Échos, les seules d'ailleurs faisant état d'une plainte contre Ousmane Sonko leader du Pastef pour viols répétés sous menace de deux armes à feu.

Adji Sarr, selon une de ses tantes, est orpheline de mère dès l'âge de six ans. Instable dans son éducation, elle valsait, libre, d'une famille à une autre.

Elle confie également qu'elle était devenue têtue et bagarreuse et sortait quand ça lui chantait. Pour dire que Adji n'est pas fiable.

Triste sort pour cette pauvre jeune femme dont personne ne peut mettre avec certitude un visage sur son nom. Adji Sarr va-t-elle disparaître comme une certaine Penda Bâ qui était allée très loin dans ses insultes stigmatisantes contre des compatriotes et, pour la protéger d'une plausible vindicte populaire, fut contrainte à l'exil.

COMLOTS PLOTIQUES OU LEGÈRETÉS Histoires de fesses...au Sénégal

Quand des histoires en dessous de la ceinture concernent les hommes politiques, il est presque difficile de ne pas y avoir un complot politique pour « abattre » un adversaire. Ousmane Sonko et ses partisans qui traversent une mauvaise passe privilégient la thèse de la cabale. Diombasse Diaw avait été, lui aussi, victime de ce qu'on avait qualifié de « complot politico-sexuel ». C'était en 2010, sous Wade.

Par Mame Gor NGOM,

Rédaction centrale,
Le Devoir

Accusé de viol avec violences, Ousmane Sonko a refusé de répondre à la convocation de la Brigade de recherches de la gendarmerie de Colobane. Le leader de Pasfep qui dénonce « un complot » a appelé ses partisans à la mobilisation. Une « résistance » qui s'est soldée par des casses et beaucoup d'arrestations. En toute logique, on s'achemine vers la levée de son immunité parlementaire qui devrait aboutir à un procès lourd de dangers pour celui qui était placé troisième lors de la présidentielle 2019 avec près de 16% des voix.

Une histoire de fesses aux relents politiques ?

Un traquenard pour éliminer un adversaire ?

Ils sont nombreux à répondre par l'affirmative. Le pays ne manque pas d'histoires en dessous de la ceinture analogues dont les acteurs sont des hommes politiques.

L'affaire Diombasse Diaw

On se rappelle la fameuse affaire Diombasse Diaw. Une affaire

« politico-sexuelle » qui avait fait grand bruit en 2010. Le concerné était un responsable politique du Parti démocratique sénégalais, adversaire d'Omar Sarr alors maire de Dagana et tout puissant ministre. M. Diaw a été alors filmé en pleins ébats avec une dame du nom de Khadija Mbaye. La vidéo a été postée sur youtube avant d'être supprimée. Le mal avait été déjà fait. Ces images abjectes alimentaient les discussions. « Il s'agit purement et simplement d'une affaire de mœurs légères opposant une prostituée à son client Diombasse Diaw qui se présente comme un « épicurien », avait argué le 31 juillet 2010 la Coordination des cadres libéraux de Dagana dans une longue déclaration. Cela après les accusations à l'encontre d'Omar Sarr et de membres de son cabinet.

« Diombasse a voulu détruire aux yeux de l'opinion l'image des libéraux du département de Dagana illustrée par ses performances électorales, certes imputables à l'ensemble des acteurs politiques et des populations, mais surtout au leadership de Oumar Sarr, Secrétaire général de la Fédération départementale. Pour ce faire, l'auteur d'adultère, filmé et livré

nu comme un vers à l'opinion nationale et internationale par sa « prostituée » qui a voulu, en réalité, régler avec lui un contentieux social », expliquaient crûment les cadres du Pds à Dagana. Une sale affaire qui avait atterri au tribunal à la suite d'une plainte Diombasse Diaw. Elle a été jugée et le tribunal avait condamné les prévenus à payer 20 millions à Diombasse Diaw. Parmi ces acteurs, Abdou Salam Sarr, un ancien chef de cabinet d'Oumar Sarr envoyé en prison par « une contrainte par corps ».

D'autres « histoires de fesses » ont été secouées au Sénégal avec moins de retentissements ou tout simplement étouffées par les concernés. Surtout pour éviter de donner une tournure judiciaire qui pourrait participer à leurs publicités.

Récemment, l'artiste Youssou Ndour avait été cité sur une affaire de querelle avec sa femme. La télévision Walf tv qui avait relayé l'information provenant d'une « source » sur le réseau social Facebook, a présenté ses excuses au ministre conseiller du président de la République, après des protestations de ce dernier.



SONKO-MACKY

Bakounine vs Machiavel

Deux individus sont en train de jouer avec la communauté sénégalaise depuis quelques années. L'un a les tendances du socialisme libertaire de Bakounine, l'autre est pire que Machiavel qui est si fasciné par le pouvoir qu'il exploite la moindre faille pour en faire une arme de survie.

Ousmane Sonko aurait pu mettre tout le monde à l'aise ce lundi 8 février en se rendant à la convocation de la gendarmerie, même sans une levée d'une quelconque immunité parlementaire : en bon démocrate et en bon citoyen, il aurait ainsi donné l'exemple : il ne l'a pas fait : il aurait pu tout autant s'adresser à ses militants et sympathisants massés devant la porte de son domicile et éviter les heurts subséquents qui ont eu des dommages collatéraux : il ne l'a pas fait. La veille, il avait littéralement appelé à la veille militante en refusant la dictature de Macky Sall, comme naguère Bakounine avait rompu totalement avec Marx auquel il reprochait son autoritarisme.

Certes, la démocratie sénégalaise marche à reculons sous Macky Sall, les populations subissant avec lui ce contre quoi elles se sont élevées contre Me Abdoulaye Wade : la dissolution du pouvoir entre les mains d'un clan. L'érosion de l'autorité explique l'absence de crédit quand le pouvoir peine à donner du poids aux actes entrepris contre et avec la société représentée par ceux en face du gouvernement. Sonko se bat contre cela depuis quelques années, à sa façon, renforcé par toute une génération déboussolée d'autant plus parricide que le géniteur a perdu ce qui faisait sa force et son argent : la puissance de l'argent.

La solidarité envers Sonko ne devrait par ailleurs pas cacher le caractère anarchiste de celui qui voulait fusiller Senghor, Diouf, Wade et Macky, et qui se passe opportunément de tout appui extérieur quand il épouse un nationalisme outrancier : les symboles transformés en bonzes du Viêt-Nam reposent le problème d'un sentiment anti, moins par l'ouverture fécondante vers l'autre que pour protester contre la sujétion d'un pouvoir Charly qui se met à Ter par opposition à une préférence nationale libératrice qui permet de relever un front baissé depuis la nuit de la colonisation et qui se courbe encore devant une Indépendance plus douloureuse que le service du travail obligatoire.

Sonko rappelle ainsi Bakounine face à un Machiavel qui se sert des structures de renseignements pour mettre des adversaires à nu, avec, quand même, la complicité de ces mêmes adversaires qui succombent à certains péchés.

P. MBODJE

Bakounine



Machiavel

